

BIBLIOGRAPHIE :

Sur la thématique du conseil coopératif d'élèves :

- *Osez les pédagogies coopératives au collège et au lycée*, G. CARON, L. LILLION, C. SCY et Y. VASSEUR, ESF, 2018
- *C'est quoi le conseil ? Pratiques, réflexions et théories*, P. Cieutat, S. Connac (coord), 2018, ICEM 34
- *Apprendre avec les pédagogies coopératives*, S. CONNAC, ESF, 2017
- *La coopération, ça s'apprend*, S. CONNAC, ESF, 2020
- *Le conseil d'élèves, pour apprendre à vivre ensemble*, Collectif, sous la direction de C. MARSOLLIER, L'Harmattan, 2005
- *Qui c'est le conseil ?*, C. POCHET et F. OURY, La Découverte, 1979
- *Le conseil de coop au coeur de l'apprentissage citoyen. Dossier collectif. Animation & Education, n°273, novembre-décembre 2019.*

Sur la thématique de la coéducation avec les familles :

- *La coéducation à l'école, c'est possible*, C. HURTIG-DELATTRE, Chroniques sociales, 2017
- *Parents-professionnels : la coéducation en question*, S. RAYNA, Erès, 2017
- *Enfance de classe*, B. LAHIRE, Seuil, 2019
- *Eduquer nos enfants à la diversité*, M. VANDERBROEKE, Erès 2020
- *Le langage intermédiaire*, J. LEVINE
- *Regards critiques sur la relation école-familles*, L. PELLETIER et X. CONUS



- Développer la coéducation dans les territoires. Dossier collectif. *Animation & Education*, n°257, mars-avril 2017.
- Renforcer la communication entre l'école et les familles !. Dossier collectif. *Animation & Education*, n°285, novembre-décembre 2021.

SITOGRAPHIE :

- [Institut Français de l'Éducation - IFé](#)

- Conservatoire des pratiques coopératives (à venir, ouverture prévue aux personnels de l'Éducation nationale prochainement)

- [Institut Coopératif de l'École Moderne – ICEM](#)

- [Conseil de coopération, débats: enjeux, mise en oeuvre \(padlet.com\)](#) (merci à Elisabeth BAJZAK, de l'OCCE 66, pour son partage)

- Animation & Éducation, la revue pédagogique de l'OCCE : <http://www2.occe.coop/node/56>

- Les Cahiers Pédagogiques : [Organiser la coopération dans sa classe - Les Cahiers pédagogiques \(cahiers-pedagogiques.com\)](#)

OUTIL DISPONIBLES DANS VOTRE OCCE :

- Agendas coopératifs : livrets d'activités pour développer la coopération dans les pratiques quotidiennes de classe

Chaque cycle d'enseignement dispose de sa version (sauf pour le cycle 4).

Renseignements [en ligne](#) ou auprès de [votre OCCE](#).



QUELQUES PROPOSITIONS DE REPONSES AUX QUESTIONS POSEES A L'ISSUE DE LA JOURNEE :

Sur les adaptations possibles du conseil d'élèves :

- Quelle est la place de l'enseignant dans le conseil ?

Il est impératif de garder en tête que l'enseignant est le garant du cadre, et donc de la sécurité physique et affective des élèves. Il doit nécessairement intervenir lorsque celle-ci est menacée. Pour le reste, ainsi que l'a indiqué Sylvain, il n'existe pas de règle. Chaque enseignant décide de la marge dont il dispose : en retrait, participant au même titre que les élèves (avec un droit de veto du fait de son rôle de garant) ou encore animateur actif. Sa posture peut évoluer au cours du temps et du développement de l'autonomie des élèves en conseil, et dépend de l'âge des élèves, de leur investissement, de leurs besoins...

- Comment s'adapter aux différents âges des élèves, notamment en classe multi-niveaux ?

Un conseil en classe multi-niveaux est similaire à celui d'une classe à niveau simple : dans les deux cas, les besoins des élèves sont hétérogènes. Chaque élève prend sa place dans le conseil selon ce qu'il est et peut à un moment donné. L'enseignant différencie ses attentes et exigences (argumentation, capacité d'écoute, responsabilités) en fonction des compétences des élèves plus qu'en fonction de leur âge.

- Comment adapter le conseil aux élèves à besoins éducatifs particuliers ?

La réponse est similaire à la précédente : selon les besoins de l'élève, l'enseignant peut adapter ses attentes, il peut être envisagé un mode de tutorat... Il importe de faire comprendre à la classe que chacun étant différent, il est normal que chacun apporte et reçoive en fonction de ce qu'il est aujourd'hui.

- Comment organiser des conseils dans le second degré ?

D'un point de vue réglementaire, il est possible d'utiliser les heures de vie de classe ou d'EMC, pour lesquelles une grande part des compétences attendues sont celles développées lors des conseils. Il est important de ritualiser cet exercice (une fois par semaine est l'idéal lorsque c'est possible). N'importe quel enseignant de l'équipe peut assurer la tenue de ces conseils et cela peut tourner sur l'année. Dans le second degré, il peut être intéressant, dans le cadre du projet d'établissement, de permettre aux élèves de présenter leur travail en conseil d'administration, via leurs représentants.

- Comment mettre tout cela en place de manière efficace ?

Se lancer dans l'aventure du conseil d'élèves peut faire peur : c'est normal. L'enseignant doit avoir en tête le cadre qu'il se fixe et l'exposer aux élèves dès le premier conseil. Ce cadre doit être simple. Par exemple, lever la main pour prendre la parole, écouter l'autre lorsqu'il parle et respecter sa parole et sa personne peut suffire dans un premier temps.

L'objectif de l'enseignant, lorsqu'il engage cette démarche, est ambitieux, mais il faut du temps pour l'atteindre. Apporter progressivement des éléments, des responsabilités, de nouvelles règles, selon les besoins qui naissent au fur et à mesure, peut être une stratégie efficace.



Enfin, il est possible que la première réunion du conseil soit ressentie comme insatisfaisante pour l'enseignant. C'est normal : si les élèves n'en ont pas l'habitude, ils doivent trouver de nouveaux repères dans cet espace inconnu. Il suffira de 2 ou 3 séances pour que la structure et les possibles soient plus clairs pour eux.

En début d'année, il peut être utile d'introduire une fiche de maîtres-mots et que ce soit l'enseignant qui préside les premiers conseils.

- Quand discute-t-on des critiques ?

S'il s'agit de critiques à l'égard de comportements, de décisions ou d'éléments que l'élève souhaite changer en classe, elles ont leur place dans le conseil. Il faut être clair avec les élèves que si la critique porte sur un comportement inacceptable en collectivité, c'est bien ce dernier qui est jugé et non la personne elle-même. Il peut être décidé de renommer ce temps pour que le mot « critique » ne prête pas à confusion.

Il est cependant tout à fait possible, pour éviter toute ambiguïté, de ne pas intégrer les « critiques » dans le conseil. Dans ce cas, seuls les problèmes d'organisation de la classe peuvent être discutés en collectif.

Sur les conflits inter-personnels :

- Comment régler les conflits inter-personnels tout en évitant « je critique » ?

La communication entre les élèves est la clé. Il est préférable de les régler avec les seuls protagonistes, en présence d'un adulte si la situation risque de s'envenimer. La technique dite du « message clair » peut guider les élèves dans cette démarche qui vise à faire prendre conscience à l'autre de l'impact de son comportement. Il est nécessaire, en parallèle, de travailler sur la verbalisation des émotions.

- Quelles réparations proposer autre qu'écrire une lettre ou faire un dessin ?

C'est une question qui peut être portée devant la classe, notamment en conseil. Les élèves ont souvent des idées ingénieuses. Classiquement, des excuses sincères, même à l'oral, suffisent, mais on peut aussi proposer de réparer ou racheter ce qui a été cassé (si c'est un objet), d'aller chercher un mouchoir au camarade qu'on a fait pleurer...

Pour aller plus loin : [La réparation - Intervention de Maryse Vaillant \(icem34.fr\)](http://www.icem34.fr)

Sur le travail en équipe :

- Comment fédérer toute l'équipe pédagogique d'une même classe ?

Il est nécessaire de prévoir des temps de travail collectif, qui peuvent être courts mais doivent être réguliers pour assurer la cohérence indispensable. Le cadre, fixé en équipe, est respecté par l'ensemble des enseignants.

Si un ou plusieurs enseignants refusent de participer, cela n'empêche pas ceux qui le souhaitent de mettre en place des conseils, et de témoigner de ce qu'ils y gagnent. Parfois, les réfractaires



rejoignent le groupe... et parfois non ! Mais il est important de ne pas se priver soi-même d'une pratique satisfaisante, même lorsqu'on est seul à la porter.

- Que faire lorsqu'on est seul à faire des conseils d'élèves dans le cursus de l'élève ?

Chaque enseignant dispose d'une liberté qui lui permet de choisir son mode d'enseignement. Les élèves qui bénéficient de pratiques coopératives, même sur un temps limité, sont outillés pour la suite. Il ne faut donc pas hésiter à les utiliser, même lorsqu'on sait que l'enseignant qui aura les élèves l'année suivante procédera différemment.

- Comment peut-on reconstruire des habitudes en conseil lorsque celles qui ont été prises sont mauvaises ?

Il importe, lors du premier conseil, de bien fixer le « nouveau » cadre. Il est possible d'expliquer aux élèves qu'ils ont grandi, que l'enseignant a changé... Les nouvelles habitudes seront vite prises (l'usage de maîtres-mots aide à l'acculturation des élèves).

Sur la formation des enseignants :

- Peut-on se former en pédagogie coopérative autrement qu'en auto-formation ?

Certaines académies, départements ou circonscriptions peuvent proposer des modules qui entrent dans le plan de formation. Ce n'est pas systématique.

Il est possible également de demander des formations d'école/d'établissement, dans le cadre d'un projet d'école/d'établissement par exemple, et ainsi dégager des heures dédiées pour une formation collective. L'OCCE peut intervenir dans la construction d'un tel projet ainsi que dans la formation de l'équipe.

Par ailleurs, l'OCCE organise des stages nationaux thématiques, ouverts à tous les personnels de l'Education nationale, généralement sur temps scolaire. La liste des stages est communiquée en début d'année scolaire sur [le site national](#).

- Où peut-on emprunter les ouvrages cités ?

La plupart des associations départementales OCCE ont une bibliothèque de prêt. Renseignez-vous [auprès de la vôtre](#).

Sur les parents d'élèves :

- Comment faire entrer les parents dans la classe ?

Il existe plusieurs possibilités selon le curseur de sensibilité de chacun et le contexte d'école : cela peut aller de l'accompagnement des sorties scolaires à des interventions de parents lorsque cela s'y prête (marché de connaissances, accompagnement sur un projet particulier où le parent est personne ressource...) en passant par les journées portes-ouvertes et les cafés de parents.

Office Central de la Coopération à l'École du Puy-de-Dôme

Membre de la Fédération nationale de l'OCCE reconnue d'utilité publique

Groupe Scolaire Jean Jaurès - 14 rue Albert Mallet - 63000 CLERMONT-FERRAND

Tél. : 04 73 27 96 59 & 09 67 16 96 59 - Fax : 04 73 26 47 75 - ad63@occe.coop

Site Internet : www.occe.coop/ad63



En dehors de la question du contexte sanitaire, il reste nécessaire de demander l'accord de sa hiérarchie lorsque les parents viennent régulièrement lors des activités. C'est aussi l'occasion de faire connaître ces pratiques peu répandues.

Sur la prochaine édition de la Journée de la Coopération :

- *La prochaine édition pourra-t-elle être en hybride pour permettre à ceux qui sont loin de participer ?*

Cela peut tout à fait être envisagé. La demande est prise en compte pour en étudier la faisabilité.

